

15.4085

Postulat UREK-NR.
Auswirkungen der Rückerstattung
der Zuschläge
auf die Übertragungskosten
der Hochspannungsnetze
(Art. 15bbis EnG)

Postulat CEATE-CN.
Effets du remboursement
du supplément
sur les coûts de transport
des réseaux à haute tension
(art. 15bbis LEne)

Nationalrat/Conseil national 02.03.16

protection de l'environnement prévoit que le bruit doit être limité par des mesures prises à la source. L'ordonnance sur la protection contre le bruit prévoit que les cantons sont les communes devront avoir réalisé les assainissements et les mesures d'isolation acoustique sur les routes le 31 mars 2018 au plus tard. C'est ce délai qui doit être respecté à la fois par les cantons et les communes.

Malgré la législation actuelle et malgré surtout les mesures prises par les cantons ou les communes, par exemple en matière d'isolation, de pose de revêtements phonoabsorbants, de limitation du trafic, les valeurs limites prévues par la loi fédérale et l'ordonnance fédérale sont souvent dépassées et les cantons auront beaucoup de peine – ils l'ont dit à plusieurs reprises de manière officielle – à respecter ces délais. Nous nous retrouvons donc dans la situation où les autorités, en l'occurrence le Parlement et l'administration, fixent des valeurs limites et des délais dans la loi et où les collectivités n'arrivent pas à respecter ces délais.

C'est dans ce contexte que les cantons et les communes ont critiqué, lors d'une procédure de préconsultation, un projet qui avait été imaginé par l'administration, le fameux projet LAN. Ce dernier visait à accorder des compensations financières, de manière automatique, aux propriétaires qui devaient les obtenir des collectivités publiques. Ce système devait remplacer les indemnisations en matière de droit civil et définies par la jurisprudence du Tribunal fédéral prévues actuellement. Les cantons ont fortement critiqué cette solution en expliquant qu'elle allait les appauvrir et que les propriétaires allaient s'enrichir sans qu'ils ne soient pour autant obligés de prendre des mesures pour éviter les nuisances sonores.

C'est dans ce contexte que les cantons et les communes ont demandé au Conseil fédéral de prendre davantage de mesures de limitation du bruit à la source, ce qui est déjà dans la logique actuelle de la loi. Le postulat charge le Conseil fédéral d'élaborer, sur la base des propositions qui seraient émises par les services compétents, de nouvelles mesures de limitation des bruits à la source.

D'un côté, les communes et les cantons doivent prendre des mesures au niveau local, et, de l'autre – c'est le sens du postulat –, le Parlement devra à nouveau voter un certain nombre de nouvelles mesures proposées par le Conseil fédéral, qui viseront à diminuer davantage le bruit à la source. Je vous remercie d'accepter le postulat.

Präsident (Stahl Jürg, erster Vizepräsident): Die Kommission und der Bundesrat beantragen, das Postulat anzunehmen.

Angenommen – Adopté

15.4088

Postulat GPK-NR.
Verhältnis
des Kulturlandschutzes
zu anderen Schutzansprüchen

Postulat CdG-CN.
Rapport entre la préservation
des terres cultivables
et les autres exigences
en matière de protection

Nationalrat/Conseil national 02.03.16

Präsident (Stahl Jürg, erster Vizepräsident): Die Kommission und der Bundesrat beantragen, das Postulat anzunehmen.

Angenommen – Adopté

15.3840

Postulat Barazzone Guillaume.
Nationaler Massnahmenplan
zur Verringerung der Lärmbelastung

Postulat Barazzone Guillaume.
Plan national de mesures
pour diminuer les nuisances sonores

Nationalrat/Conseil national 18.12.15

Nationalrat/Conseil national 02.03.16

Müri Felix (V, LU): Herr Barazzone möchte einen nationalen Massnahmenplan zur Verringerung der Lärmbelastung. Hierbei handelt es sich um das Postulat 15.3840. Den gleichen Vorstoss sehen Sie sechs Positionen weiter unten auf der Liste, weil er diesen Vorstoss wortgetreu schon einmal eingereicht hat, und zwar bereits 2014. Damals handelte es sich um das Postulat 14.3161. Es handelt sich im vorliegenden Fall also um ein Durchsetzungspostulat. Vor Ablauf der gesetzlichen Frist kann die Bundesrätin natürlich jetzt über beide Postulate informieren. Der Bund ist schon lange an der Erarbeitung der Massnahmen. Die Frist für die Lärmsanierung wurde für Nationalstrassen auf 2015, für die Haupt- und übrigen Strassen auf 2018 verlängert. Es ist also kein Problem der Massnahmen, sondern ein Problem der Fristen. Aus Sicht der SVP aber braucht es keinen nationalen Massnahmenplan. Es sind Gemeinden und Kantone gefordert. Der Föderalismus muss berücksichtigt werden. Ein nationaler Massnahmenplan berücksichtigt keine örtlichen Begebenheiten und hebt die Kompetenz der Kantone und Gemeinden aus.

Deshalb bitte ich Sie, dieses Postulat abzulehnen.

Leuthard Doris, Bundesrätin: Ich kann es kurz machen: Wir sind damit einverstanden, einen Bericht zu erstellen. Die Lärmbelastung ist für uns ein Dauerthema. Es wird natürlich weiterhin ein Dauerthema bleiben, weil die Bevölkerung zunehmen wird, die Mobilität zunehmen wird, die Verdichtung zunehmen wird. Somit haben wir auch mehr Lärmgeplagte und müssen überlegen, wie wir uns weiter verbessern können. Wir haben viel gemacht, wir investieren viel, sowohl

Barazzone Guillaume (C, GE): En Suisse, 1,3 million de personnes sont affectées par les nuisances sonores, ceci implique non seulement des nuisances individuelles pour chacune des personnes qui souffre du bruit, mais engendre également un coût global englobant notamment des mesures de santé d'environ 1,2 milliard de francs. La loi sur la